

## Conditions générales de la formation continue

✉ Ces conditions générales s'appliquent à toutes les formations continues organisées par l'OrTra santé-social Berne francophone (ci-après l'OrTra)

### 1. Inscription et prérequis

Toute personne souhaitant s'inscrire à une formation continue organisée par l'OrTra doit remplir les prérequis demandés. En cas de doutes, elle s'adressera au secrétariat de l'OrTra.

Les inscriptions se font en ligne dans les délais impartis. Elles sont retenues par ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles.

### 2. Modalités de paiement

La formation terminée, l'OrTra établit une facture payable à 10 jours.

### 3. Confirmation, modification ou annulation de formation

Le secrétariat de l'OrTra confirme les inscriptions par courriel dès que le nombre minimum de participants est atteint, ou au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

L'OrTra se réserve le droit de reporter une formation continue, voire d'en modifier la forme si cela impacte positivement la qualité du cours ou si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

En cas de force majeure ou par manque d'inscriptions, l'OrTra peut annuler une formation continue.

### 4. Conditions d'annulation

Toute annulation d'inscription doit être communiquée par courriel au secrétariat de l'OrTra.

Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne automatiquement des frais d'annulation :

- jusqu'à 1 mois avant le début de la formation : 50 % de la finance d'inscription mais au minimum CHF 50.—

- moins d'un mois avant le début de la formation : 100 % de la finance d'inscription mais au minimum CHF 50.—

### 5. Reconnaissance

Une attestation de participation est fournie à l'issue du cours et/ou possibilité de faire signer le carnet d'attestation de formation.